Annexe 2 : Demande d'attribution d'aides financières municipales aux commerçants

Installation, Attractivité

Date de depot du dossier :
Je soussigné(e)
résidant àrésidant àrésidant de dirigeant ou gérantreprésentant de l'enseigneétablissement principal/secondaire (barrer la mention inutile) de l'entreprise
Statut juridique de l'entreprise :
Date d'immatriculation :
Nombre de salariés :
Adresse de l'établissement concerné
Ai l'honneur de solliciter l'octroi d'une aide financière municipale aux commerçants pour (compléter et détailler)
A cet effet, je m'engage à transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ma demande de subvention, conformément au règlement d'attribution d'aides financières municipales aux commerçants – Attractivité, Installation.
J'ai pris connaissance du règlement d'attribution d'aides financières municipales aux commerçants et en accepte les termes et conditions.
J'atteste sur l'honneur :
- que les locaux ci-dessus sont destinés à un usage commercial ;
- qu'avec la présente aide, l'entreprise n'a pas perçu plus de 200 000 € d'aides au titre de la règle « de minimis » durant les deux exercices fiscaux précédents et l'exercice fiscal en cours,
- et je m'engage à ne pas percevoir plus de 200 000 € d'aides au titre du régime « de minimis » par période de trois exercices fiscaux.
- et je m'engage à réaliser les travaux dans un délai de 3 mois à compter de la notification du courrier d'aide.
Fait à la Castelsarrasin, le
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexe 2 : Demande d'attribution d'aides financières municipales aux commerçants

- Installation, Attractivité -

Pièces à fournir avec la demande d'aide :

- La présente demande d'aide complétée et signée ;
- Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, (Kbis de moins de 3 mois) portant mention de la date de commencement d'activité ;
- Le règlement municipal d'attribution d'aides financières aux commerçants Attractivité, Installation, paraphé et signé ;
- La copie du bail commercial;
- Le plan prévisionnel sur 3 ans ;
- La déclaration préalable de travaux, ou le permis de construire, le cas échéant ;
- Un dossier de présentation des travaux envisagés comprenant obligatoirement les devis détaillés ;
- Un relevé d'identité bancaire de l'entreprise ;
- La copie de l'acte d'achat (si demande au titre de l'acquisition) ;
- La copie du tableau d'amortissement de l'emprunt relatif à l'acquisition du local (si demande au titre de l'acquisition)

Dès la réalisation des travaux :

- Les factures acquittées conformes aux devis présentés lors de la demande, accompagnées de l'autorisation de travaux (dans le cas où elle est obligatoire);
- Photo de la réalisation.